

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01 AVRIL 2019

DELIBERATIONS

Approbation du compte de gestion 2018

Le compte de gestion 2018 dressé par Monsieur le Receveur Municipal est voté l'unanimité.

Election d'un Président pour le vote du compte administratif 2018

Conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal doit élire son président dans la séance où le compte administratif du maire est débattu. Monsieur NAPARTY, seul candidat, a été élu président à l'unanimité.

Vote du compte administratif 2018

Le compte administratif 2018, identique aux écritures du compte de gestion 2018 dressé par Monsieur le Receveur Municipal a été voté à l'unanimité, hors de sa présence de Monsieur GODIN André, Maire, ce dernier étant sorti de la salle de réunion.

DIVERS

Fusion des établissements hospitaliers du Nord Ardenne

Monsieur le Maire donne lecture du courriel du collectif de défense des hôpitaux de proximité des Ardennes, relatif à un arrêté de la fusion des établissements hospitaliers du Nord Ardenne que l'ARS devrait prendre. Suite à des discussions, entrecoupées d'une suspension de séance de 15 minutes, le conseil municipal, aux vues de ce qui a été évoqué et après des échanges avec des professionnels de la santé, estime que finalement le rapprochement étant déjà en cours, une délibération n'aura aucune incidence sur un changement de situation.